

La reconnaissance vocale ne comprend pas l'accent des cités : elle est raciste !

écrit par Maxime | 20 avril 2020



<https://siecledigital.fr/2020/03/25/la-reconnaissance-vocale-n-exclurait-pas-le-racisme/>

Le “Siècle digital” se fait l'écho d'une étude américaine selon laquelle la reconnaissance vocale pourrait être porteuse de racisme.

Boutedja et Diallo en rêvaient, des chercheurs américains en

statistiques et en “discours afro-américain” l’ont fait...

Les entreprises recourant à cette technique seraient fautives car elles ne recouraient pas assez à des tests audio sur des voix de personnes non blanches, comme si la voix avait une couleur.

De plus, les voix de femmes seraient moins bien reconnues elles aussi, donc cet instrument serait sexiste par-dessus le marché. Du moins est-ce la conclusion qui doit sans doute aider à faire passer la pilule. Souvent, pour faire avancer la cause “diversitaire”, on assaisonne le tout de “droits des femmes”, de pseudo-féminisme rarement dénué d’arrière-pensée.

La folie diversitaire devrait donc exiger que les entreprises de nouvelles technologies exercent leurs machines sur les accents issus de l’immigration.

Il faudrait donc que le “français des cités” soit par exemple reconnu par la pauvre machine qui n’en peut mais (c’est déjà bien de reconnaître la voix de son possesseur!) sous peine que le progrès technologique et ceux qui l’ont propulsé soient considérés comme racistes.

On peut quand même s’interroger car la voix n’est pas censée avoir une couleur. Il y a beaucoup de personnes noires qui ont la même voix que des personnes blanches.

On ne peut pas savoir par exemple au téléphone si une personne est noire ou blanche à l’autre bout du fil. Mais sans doute que si elle n’est pas intégrée dans la communauté nationale et pratique le repli communautaire malgré toutes les politiques diversitaires qui existent, sa façon de parler peut amener à penser qu’elle n’est pas un Français de souche ou assimilé.

Et alors, est-ce à la technique de s’adapter à cette diversité, ou bien à la Diversité de faire en sorte

d'améliorer sa prononciation ?

Par exemple, en s'exerçant avec un orthophoniste...

Certes, il arrive parfois qu'on dise de personnes blanches que leur voix est celle d'une personne noire. Ainsi, la remarquable chanteuse américaine Anastacia dont la voix est décrite comme "proche de celles des chanteuses noires" mais c'est seulement lorsqu'elle chante et parce qu'elle s'inspire de la musique "soul" et que son timbre de voix le lui permet.

<https://www.aufeminin.com/news-people/anastacia-tp122.html>

Pourquoi cette étude américaine, si l'on en croit ce compte-rendu, n'envisage-t-elle pas que le problème soit davantage politique, les Etats-Unis fonctionnant sur un modèle qui n'est peut-être pas si viable que cela et qui s'est hélas bien exporté dans le monde...

Les communautés y sont prépondérantes sur l'identité nationale, cette identité étant en fait incarnée par son antonyme, la diversité.

Le modèle français est complètement à l'opposé de l'anglo-saxon de ce point de vue.

La IIIème République avait bien saisi l'enjeu du langage uniforme en France pour bâtir une Nation forte autour d'un idéal jacobin.

Les instituteurs tapaient sur les doigts des élèves qui pratiquaient le parler régional à l'école. C'était peut-être dommage mais cela a permis qu'au milieu du XXème siècle, les Français quelle que soit leur région d'origine parlaient la même langue, les patois étant tombés en désuétude et cela a contribué à l'essor de la France pendant les 30 glorieuses, essor qui s'est achevé avec la politique Eurabia à la suite des chocs pétroliers.

Donc au-delà du problème technologique, il y a une question politique importante avec des rebondissements sur le terrain judiciaire : un “banlieusard” pourra-t-il traîner en justice un des géants des GAFA recourant à la reconnaissance vocale pour **discrimination dans la fourniture d'un service**, une telle discrimination étant actuellement pénalement répréhensible en France ?

Certains sont prompts à faire passer ceux qui pratiquent le “français des cités” pour des victimes subissant une exclusion expliquant à leurs yeux une révolte par le langage, une contestation de l'ordre établi en France par l'usage d'une langue différente...

<https://journals.openedition.org/cdlm/729>

M^{Cahiers de la}MÉDITERRANÉE

“ 69 | 2004 : Être marginal en Méditerranée (XVI^e - XXI^e siècle)

Langage et exclusion. La langue des cités en France

Zouhour Messili et Hmaïd Ben Aziza

p. 23-32

▼ Résumé | Index | Plan | Texte | Bibliographie | Notes | Citation | Auteurs

Résumés

FrançaisEnglish

Les cités de banlieues ou certains quartiers de grandes villes en France, apparaissent comme de véritables ghettos et de nombreux jeunes de ces cités se sentent exclus. Des valeurs et des comportements culturels originaux y apparaissent créant une nouvelle identité qui s'exprime à travers la « *langue des cités* » sorte d'argot contemporain. Ce langage est pour ces jeunes un moyen de s'opposer à l'ordre établi et à l'autre qui les excluent.

Appartient-il pour autant aux entreprises d'en tenir compte pour éviter une condamnation judiciaire pour discrimination ?

C'est une des questions que pose cette technique de la reconnaissance vocale.

Et si finalement, face à cette difficulté, les entreprises décidaient d'abandonner ce système pour éviter que cela devienne trop contraignant ? Nous serions finalement perdants, devant nous priver d'une technologie performante et utile au motif qu'elle serait "raciste"...

Pour l'instant, la loi ne sanctionne pas directement la discrimination à raison d'un accent, mais elle sanctionne la discrimination à raison de l'origine. Le fait que l'accent soit une trace de l'origine conduira-t-il à y voir une discrimination à raison de l'origine ?

La question semble ne pas s'être encore présentée devant les tribunaux. Le fait que des gens parlent un français sans accent particulier quelle que soit leur couleur de peau et leur origine devrait cependant garantir les entreprises recourant à la reconnaissance vocale de tout risque dans ce domaine. **L'incapacité de l'utilisateur à se faire comprendre de la machine devrait donc normalement lui être imputable.**

C'est dire la vacuité de cette étude américaine prétendant déceler du racisme dans la technologie de la reconnaissance vocale.